



Compagnie :

ENQUETE PRELIMINAIRE

Résidence :

PROCES - VERBAL

BT

D'AUDITION

N° PIÈCE 02 N° FEUILLET 1

C.U. 02748 - PV 00193/93

Nous soussigné : gendarme P [redacted] L [redacted], APJ, en résidence à [redacted]
Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CPP
Rapportons les opérations suivantes :
Nous trouvant à [redacted], au bureau de notre unité, entendons:

V [redacted] C [redacted] 41 ans,
épouse B [redacted], nom d'usage B [redacted]
demeurant [redacted]
fille de [redacted]
mariée, Sans profession, nationalité française,

93307670
95 307 710

qui déclare le premier avril mil neuf cent quatre vingt treize
à neuf heures et trente deux minutes:
----- Ce jour je me présente à votre unité, afin de vous signaler des faits
étranges que j'ai constatés il y a quelques temps, à deux reprises.
----- Ce matin, j'ai entendu à la radio, que des D.V.N.I avaient été vus sur
[redacted]
----- La première fois, peu après le 14/07/92, vers 02 heures 00, alors que
je dormais, j'ai été réveillée par une lumière importante. Je me suis levée, et
j'ai constaté que le ciel était tout embrasé, tout brillant. Ce phénomène
était concentré dans un cercle important. Je ne peux vous donner une dimension.
----- Cette lumière a diminué à presque s'éteindre pour revenir très forte.
Ceci une dizaine de fois, pendant environ une minute.
----- Durant cette nuit, le ciel était très clair et étoilé.
----- Cette lumière était plein sud. Au dessus de [redacted]
----- La deuxième fois, début septembre, vers 23 heures 00, la nuit était très
claire, j'étais encore dehors, j'ai constaté avec ma fille une forme ovoïde
d'un blanc très brillant, presque incandescent, qui se déplaçait très lentement.
----- Cette chose était très basse, elle se déplaçait sud ouest - nord est.
----- Elle paraissait plus basse que la chaîne du [redacted]
----- Il n'y avait aucun bruit.
----- Elle était très allongée. Il n'y avait aucune trace derrière.
----- Le contour était très net.
----- On aurait dit un dirigeable.
----- Je n'ai rien remarqué qui dépassait.
----- Nous l'avons perdu de vue, car il est passé derrière les montagnes.

Saisi
(choix
paucune
infos)

A [redacted] le premier avril mil neuf cent quatre vingt treize, à
10 heures 00.
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'A.P.J.



Compagnie :

PROCES - VERBAL

Résidence :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIECE

N° FEUILLET

C.U. 02748 - PV 00193/93

01

1

Nous soussigné : gendarme P [redacted] L [redacted], en résidence à [redacted]  
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation  
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

secondé par le gendarme F [redacted] N [redacted], en résidence à [redacted]

Le premier avril mil neuf cent quatre vingt treize, à neuf heures vingt cinq,

Nous trouvant à [redacted], au bureau de notre unité, se présente

Mme B [redacted], C [redacted], mère de famille, demeurant [redacted]

[redacted], qui nous déclare avoir vu un O.V.N.I à deux reprises.

Nous rendons compte des faits à notre commandant de Compagnie à [redacted]  
(msg N°564/Mess).

Monsieur le Maire de la commune de [redacted] est informé  
de ces apparitions.

## EXPOSES DES FAITS

Vers le 14/07/92, l'intéressée a vu un phénomène étrange dans le ciel  
au sud de sa demeure. (c.f plan de situation, piece N°3) Lumière très brillante  
stable.

Début septembre 1992, elle a constaté un autre phénomène se déplaçant  
sud ouest / nord est. Forme ressemblante à un dirigeable, très brillante.

## ENQUETE

Mme B [redacted] C [redacted] est entendue sur les faits (piece N°2).

La résidence de la témoin se situe dans le fond d'une cuvette  
importante, en bordure du torrent [redacted]. (cf plan de situation piece N°3).

Des renseignements recueillis, il ressort que:

A/ Vers le 17/07/92, aux alentours de 02 heures 00, elle est réveillée par une  
lumière intense qui envahit toute sa chambre.

Elle se lève et constate que tout le ciel est [redacted] éclairé d'une lumière  
incandescente.

L'intensité diminue progressivement, sur le point de s'éteindre, puis  
revient au plus fort de sa lueur. Ceci une dizaine de fois pendant une minute.

- Le phénomène ne se déplace pas

L'enquêteur

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Résidence :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE

N° FEUILLET

C.U. 02748 - PV 00193/93

01

2

- La nuit est claire, sans nuage. La température est clémente.

B/ Début septembre 1992, vers 23 heures 00, Mme E et sa fille remarquent dans le ciel, une forme ovoïde, d'un blanc très brillant, qui se déplace lentement sud.ouest / nord.est, sans bruit.

- Le phénomène ressemble à un dirigeable. Son contour est très net et rien ne dépasse de cette forme.

- La nuit est claire, sans nuage.

- L'O.V.N.I n'a fait que passer, sans se poser.

Aucune photographie n'a été réalisée dû à la rapidité de l'observation, une minute environ.

Une photocopie d'une carte 1/50 000° fait l'objet de la pièce N°3, où sont anotées les explications suivantes:

- emplacement de la résidence de Mme B
- l'apparition de la lumière du mois de juillet.
- Le sens de déplacement de l'O.V.N.I du mois de septembre.

Aucun autre renseignement sur ces phénomènes n'a été recueilli sur la circonscription de

C L O T U R E

De l'enquête de voisinage effectuée, il ressort que Mme B , C ne fait l'objet d'aucune remarque particulière.

En conséquence, la véracité de ses dires peut être prise en considération.

Nous faisons parvenir directement la procédure constituée en double exemplaire, à Monsieur le Procureur de la République à

Les copies certifiées conformes à l'original sont transmises aux autorités civiles et militaires concernées, tel que le détail en figure au bordereau d'envoi.

Fait et clos le 15/04/93

Les enquêteurs.